



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 29 janvier 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur Emmanuel Bernier, Conseiller au # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(1) Personne est présente à la séance extraordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1801-09

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

- 1.- Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Remise de la clé du bureau municipal
- 4.- Adoption et présentations des comptes à payer pour décembre 2017
- 5.- Résolution pour les réparations de véhicules hivers pour janvier 2018.
- 6.- Résolution pour location véhicule outil (souffleur) à Ville de Matane
- 7.- Résolution pour formation obligatoire de conseillers, conseillères
- 8.- Résolution modification du tracé pour le sentier motoneige Club les Amoureux de la Motoneige saison 2017-2018.
- 9.- Période de questions
- 10.- Fermeture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.- Remise de la clé bureau municipale

Monsieur Steve Castonguay, maire, informe les personnes présentes que la clé du bureau municipal a été remise au directeur général dès son retour dans la région soit le dimanche 14 janvier 2018.

RÉSOLUTION 1801-10

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux et unanimement résolu** d'entériner la remise de la clé du bureau municipal au directeur général par Monsieur Castonguay rétroactivement au retour de Monsieur Marcil le dimanche 14 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes à payer pour décembre 2017

Monsieur Castonguay fait la lecture de la liste des comptes à payer pour décembre 2017.

RÉSOLUTION 1801-11

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque et unanimement résolu** d'adopter les comptes incompressibles pour un montant de 25 007.53\$ pour le mois de décembre 2017 et les comptes compressibles pour le mois de 88 922.35\$ pour un total du mois de décembre 2017 de 113 929.35\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- Résolution pour les réparations de véhicules hivers pour janvier 2018.

Point reporté à la prochaine séance ordinaire

6.- Résolution pour location véhicule outil (souffleur) à Ville de Matane

Monsieur Castonguay, explique qu'un souffleur est en location par la Ville de Matane, afin d'effectuer les travaux en attendant la fin de la réparation de notre équipement.

RÉSOLUTION 1801-12

Il est proposé par **Madame Julie Michaud, de procéder** à la location d'un véhicule outil souffleur à la Ville de Matane au coût horaire de 88.00\$/ heure plus taxe pour le temps nécessaire à la réparation de notre tracteur versatile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.- Résolution pour formation obligatoire de conseillers, conseillères

La formation obligatoire des élus a été fournis à tous les conseillers et conseillères à Matane, le vendredi 26 janvier en soirée et samedi le 27 janvier par l'UMQ au coût membre de 250.00\$ plus taxes applicables par participant. Les factures suivront par courrier.

RÉSOLUTION 1801-13

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque d'autoriser** six conseillers conseillères de suivre la formation obligatoire à Matane

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.- Résolution modification du tracé pour le sentier motoneige Club les Amoureux de la Motoneige saison 2017-2018.

Faisant suite à la rencontre entre le club de motoneige Les Amoureux de la Motoneige et le conseil municipal le 15 janvier 2018 suite à séance ordinaire.

RÉSOLUTION 1801-14

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet d'autoriser** le Club Les Amoureux de la Motoneige à modifier l'entente pour le sentier de motoneige sur la Route du Peindre jusqu'à le sentier de la Grotte des Fées sur une distance environ 30 mètres, par la suite le tracé devra emprunter le fossé et l'emprise du chemin pour un partage de la route sur environ 500 mètres. La signalisation appropriée sera installée pour indiquer le partage de la route entre les usagers.

Si cette entente n'est pas respectée, celle-ci sera annulée. Cette entente est valide jusqu'à la fin de saison hivernale en cours seulement. La municipalité doit obtenir le tracé final de cette entente. Le Club les Amoureux devra respecter la virée des charrues dans le sentier menant vers la Grotte des Fées.

Monsieur le Maire demande le vote.

Pour

M. Gille Rioux
Mme Guylaine Ouellet
Mme Rose Lagacé
M. Normand Lévesque

Contre

Mme Julie Michaud
M. Emmanuel Bernier

Adoptée à la majorité des conseillers présents

9.- Période de questions

Une période de question est tenue, en lien avec les coûts de Services de Police de la Sureté du Québec, et le dégagement des panneaux de signalisation non dégagés.

10-Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1801-15

Il est proposé par Monsieur Normand Lévesque et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 29 janvier 2018, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay

Maire

André Marcil,

Directeur général,

Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.